



## PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 8 juillet 2016

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Activation du niveau 2 « Avertissement chaleur » du plan national de gestion de la canicule et recommandations sanitaires**

Le niveau de veille saisonnière du plan canicule (niveau 1) est automatiquement activé du 1<sup>er</sup> juin au 31 août.

Durant cette période, les différents acteurs concernés par la prise en charge des personnes lors de ce type d'événement climatique (services de l'État, Conseil Départemental, SAMU, Météo France, maires, institutions intervenant dans le champ sanitaire et médico-social et au titre de la permanence des soins) sont mobilisés et placés en état de veille saisonnière. Le préfet est informé quotidiennement des indicateurs météorologiques du département.

Compte tenu de la hausse des températures communiquées par Météo France, le préfet de l'Ardèche annonce aujourd'hui le déclenchement du **niveau 2 « Avertissement chaleur »** du plan national canicule.

Ce niveau répond au niveau de vigilance jaune canicule de la carte de vigilance de Météo-France. C'est une phase de veille renforcée permettant aux différents services de l'Etat de se préparer à une montée en charge en vue d'un éventuel passage au niveau 3 – alerte canicule et de renforcer les actions de communication locales et ciblées (en particulier la veille de week-end et de jour férié).

Tout nouveau changement de situation sera communiqué à l'ensemble des acteurs et publics concernés.

#### **La préfecture vous recommande de vous assurer :**

- que votre habitation permet de limiter les conséquences de fortes chaleurs et dispose de volets extérieurs, de rideaux ou de stores permettant d'occulter les fenêtres, et que votre réfrigérateur est en bon état de fonctionnement,
- que vous disposez de ventilateurs, voire de climatiseurs,
- que vous connaissez les lieux climatisés proches de votre domicile tels que les grandes surfaces, les cinémas, certains lieux publics,
- que les personnes âgées, les personnes fragiles ou isolées de votre famille, de votre entourage ou de votre voisinage peuvent être suivies, accompagnées et aidées dans leur vie quotidienne en cas de forte chaleur,
- si vous souffrez d'une maladie chronique et/ou suivez un traitement médicamenteux, consultez votre médecin traitant afin qu'il vous donne les conseils nécessaires ou adapte éventuellement votre traitement,
- dans tous les cas, s'il est prévu de fortes chaleurs et que vous vous interrogez sur votre santé ou celle d'une personne de votre entourage, consultez votre médecin traitant ou votre pharmacien qui pourra vous donner tous conseils utiles.

Une plate-forme téléphonique nationale est à votre disposition au **0 800 06 66 66** du lundi au samedi, de 9 heures à 19 heures (*appel gratuit depuis un poste fixe en France*). Ce numéro permet d'obtenir des conseils pour aider à supporter les fortes chaleurs et des informations utiles en cas de situation particulière.

**Pour toute information complémentaire :**

Site internet des services de l'Etat en Ardèche : [www.ardeche.gouv.fr](http://www.ardeche.gouv.fr)

Site internet de l'ARS : <http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr/Delegation-departementale-de-l.187950.0.html>

Site du ministère chargé de la Santé : [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr) dossier «canicule et fortes chaleurs»

Site de Météo France : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

Site de l'Institut national de prévention et de d'éducation pour la santé : [www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr)

**Plate-forme téléphonique nationale :**

**0 800 06 66 66**

***Fonctionne tous les jours, de 9h00 à 19h00  
(appel gratuit depuis un poste fixe en France).***

Ce numéro permet d'obtenir des conseils pour aider à supporter les fortes chaleurs et des informations utiles en cas de situation particulière).

**CONTACTS PRESSE :**

Préfecture de l'Ardèche :

Cabinet - Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09

Courriel. : [pref-communication@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-communication@ardeche.gouv.fr)

